

## COMITÉ EXÉCUTIF

**RÉSOLUTION 2024-9-CEX-R-53****Adoption de la *Politique en matière de violence conjugale* de l'Université du Québec**

---

*adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec lors de la réunion 2024-9-CEX tenue le 6 novembre 2024.*

VU l'article 15 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU le paragraphe f) de l'article 33 du règlement général 4 *Pouvoirs des instances statutaires*;

VU la résolution 2022-8-CEX-R-31 du Comité exécutif, en date du 15 juin 2022, à l'effet de modifier la *Politique relative au harcèlement, à la discrimination et à la civilité* de l'Université du Québec afin d'y intégrer le terme de « violence conjugale » et d'en modifier l'appellation pour la *Politique relative au harcèlement, à la discrimination, à la civilité et à la violence conjugale*;

VU la résolution 2024-9-CEX-R-52 du Comité exécutif, en date du 6 novembre 2024, à l'effet de modifier la *Politique relative au harcèlement, à la discrimination, à la civilité et à la violence conjugale* afin d'y retirer notamment le sujet de violence conjugale;

VU la nécessité de traiter du sujet de la violence conjugale dans un document distinct et la proposition de l'Université du Québec d'adopter une politique ayant trait exclusivement à la violence conjugale;

VU le projet de *Politique en matière de violence conjugale* de l'Université du Québec;

Sur la proposition de Hugo Cyr,  
appuyée par Denis Chabot,

**IL EST RÉSOLU :**

D'adopter la *Politique en matière de violence conjugale* de l'Université du Québec, et ce, conformément au projet annexé à l'avis d'inscription.

**ADOPTÉE**

Original signé par :

Martin Hudon  
Secrétaire général